



Présence aux réunions pendant congés payés

Par **angel5**, le **28/08/2016** à **16:57**

bonjour,

je suis en vacances et mon supérieur voudrait que je sois présente a une réunion sur mon lieu de travail. Est-ce légal ou puis-je refuser?

merci d avance

Par **P.M.**, le **28/08/2016** à **17:43**

Bonjour,

Il faudrait savoir comment l'employeur vous a fait connaître que votre présence est obligatoire à cette réunion mais s'il interrompt vos congés payés, il devrait en supporter tous les frais éventuels que cela engendrerait...

Normalement pendant les congés payés, l'employeur ne peut pas vous faire travailler et une réunion professionnelle est du temps de travail effectif...